



Municipalité de Lully

Accès interdit

Face à l'évolution de la situation du Coronavirus et en application des directives de l'OFSP et du Conseil d'Etat, la municipalité de Lully a décidé d'interdire l'accès aux endroits suivants :

- Terrain de football
- Place de jeux de l'école
- Place de jeux rue du Collège
- Place de jeux chemin du Pontet
- Fontaine des Joncs

Le nombre de cas en Suisse augmente rapidement. L'ensemble de la population, y compris les plus jeunes, est invitée à adopter un comportement responsable. Nous vous demandons de faire preuve de solidarité.

Cette interdiction est valable dès le 23 mars 2020 jusqu'à nouvel avis.